



**COMMUNE DE SALINELLES
DEPARTEMENT DU GARD**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE MERCREDI 09 DECEMBRE 2020**

Date de convocation : 04.12.2020

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Mesdames : Florise PADER — Véronique FONTENEAU – Véronique GALI – Florence BARBOT

Messieurs : Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU – Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX – Paul MARTIN

Procuration (s) : Line GAL, Adjointe – Agnès VRINAT JEANNEAU

Absents excusés : Norbert RIEUSSET, Adjoint – Martinho DE PASSOS – Thierry FERRAND

La séance est ouverte à 18 heures 00 minutes.

Monsieur Patrick LOISEL est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 26/10/2020 bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

A EXAMINER :

1 – Décision modificative n°1

2 – Ouverture anticipée des crédits du budget général

3 - Ouverture anticipée des crédits du budget de l'eau et de l'assainissement

1 – Décision modificative n°1

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose d'opérer le virement de crédits comme suit :

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
012/64111/Personnel titulaire – rémunération principale		1 500,00 €		
012/6451/Cotisations URSSAF		750,00 €		
012/6453/Cotisations aux caisses de retraites		750,00 €		

011/60633/Fournitures de voirie	1 500,00 €			
011/615221/Bâtiments publics	1 500,00 €			
TOTAL	3 000,00 €	3 000,00 €		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

APPROUVE, la décision modificative n°1, pour le virement de crédit de la somme de trois milles euros (3 000,00 €) tel que décrite ci-dessus.

2 – Ouverture anticipée des crédits du budget général

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre ou opération	Crédits votés au BP 2020	RAR 2019 inscrits au BP 2020	Crédits ouverts aux titres des décisions modificatives votées en 2020	Montant total	Crédit pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
20 – Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	5 069,00 €	0,00 €	20 069,00 €	5 017,25 €
21 – Immobilisations corporelles	54 895,00 €	18 800,00 €	0,00 €	73 695,00 €	18 423,75 €
23 – Immobilisations en cours	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	750,00 €
TOTAL	72 895,00 €			96 764,00 €	24 191,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représenté :

D'APPROUVER le détail des propositions d'ouvertures de crédits en section d'investissement figurant dans le tableau ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, du budget général de la commune.

D'INSCRIRE ces crédits au budget primitif de l'exercice 2021, de la commune.

3 - Ouverture anticipée des crédits du budget de l'eau et de l'assainissement

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre ou opération	Crédits votés au BP 2020	RAR 2019 inscrits au BP 2020	Crédits ouverts aux titres des décisions modificatives votées en 2020	Montant total	Crédit pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
21 – Immobilisations corporelles	246 243.00 €	0.00 €	246 243.00 €	246 243.00 €	61 560.75 €
TOTAL	246 243.00 €	0.00 €	246 243.00 €	246 243.00 €	61 560.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représenté :

D'APPROUVER le détail des propositions d'ouvertures de crédits en section d'investissement figurant dans le tableau ci-dessus, du budget de l'eau et de l'assainissement.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 de l'eau et assainissement.

D'INSCRIRE ces crédits au budget primitif de l'exercice 2021 du service de l'eau et de l'assainissement.

Avant de clore la séance Monsieur le Maire transmet à l'assemblée les informations suivantes :

- a) Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal des remerciements reçus par les administrés ayant participé au repas de fin de d'année qui a été livré au domicile des plus de 70 ans. Les administrés ont apprécié la démarche de la commune de faire travailler les deux restaurateurs de la commune qui, faute de crise sanitaire, sont actuellement fermés.
- b) Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a consulté l'entreprise VEOLIA EAU – RUAS afin de réaliser une nouvelle campagne d'évacuation des boues de la station d'épuration vers la station d'épuration intercommunale de Sommières du SIAVB. Il s'agit de simples dépotages de boues d'épuration, comme il a déjà été fait cette année.

Le SIAVB a émis un avis favorable à l'entreprise VEOLIA EAU – RUAS par mail en date du 01 décembre dernier.

Cette opération est planifiée durant la première quinzaine de décembre.

- c) Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la reprise des travaux de la voie verte qui reliera Sommières à Fontanès.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Les Conseillers,

Le Maire,



Marc LARROQUE.